

AVIS DU MAIRE

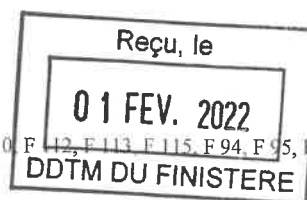
concernant une demande de Permis d'aménager déposée le 27/01/2022

PAR :

MAIRIE D'OUESSANT
LE BOURG
29242 OUESSANT

POUR UN PROJET SITUE : AR CRANN

A 196, A 197, A 198, A 710, A 712, A 713, A 714, A 717, F 110, F 112, F 113, F 115, F 94, F 95, F 96, F 97, H 1688, H 1691, H 1692, H 1693...



En cas de décision relevant de l'Etat, cet avis est transmis à la direction départementale de l'Equipement dans le mois de la réception de la demande à la mairie, faute de quoi il est réputé favorable. Dans les autres cas, il peut être transmis au service instructeur choisi. Il peut revêtir toute autre forme qui paraîtra utile.

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

11. SITUATION DU PROJET	site classé
	Distance approximative de la construction la plus proche :
12.	Existe-t-il des bâtiments sur le terrain ? Oui
	Parmi ces bâtiments y en a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? Non
13. OBSERVATIONS DU MAIRE	Incidence du projet sur les milieux avoisinants (urbains ou naturels) et en particulier conformité avec le PLU :
	Existence d'un élevage ou d'une installation à caractère nuisant à proximité du projet ? N

2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

21. VOIRIE	Le terrain est desservi par une desserte publique	Avant le :	
	Largeur de la voie :		
	Nature du revêtement :		
	Appréciation de la desserte par rapport aux besoins engendrés par le projet :		
	Y a-t-il un plan d'alignement ?		
	Une cession gratuite de terrain est-elle nécessaire ?		
22. RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	Le terrain n'est pas desservi	Avant le :	
	Diamètre des canalisations :		
	Adaptation du réseau par rapport aux besoins engendrés par le projet :		
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?		
	23.a. RESEAU DE GAZ	Le terrain n'est pas desservi	Avant le :
		La desserte en gaz est :	
Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?			
23.b. RESEAU D'ELECTRICITE	Le terrain n'est pas desservi	Avant le :	
	La desserte en électricité est :		
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?		
23.c. RESEAU DU TELEPHONE	Le terrain n'est pas desservi	Avant le :	
	La desserte du téléphone est :		
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?		
24. RESEAU D'ASSAINISSEMENT	Le terrain n'est pas desservi	Avant le :	
	Type de réseau :		
	Adaptation du réseau des eaux pluviales par rapport au projet :		
	Adaptation du réseau des eaux usées par rapport au projet :		
	Y a-t-il des problèmes particuliers (raccordement, extension) ? Lesquels ?		
25. RESEAU SECURITE INCENDIE	Existe-t-il une station d'épuration ?		
	Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie ? Oui		
	Y a-t-il des problèmes particuliers ? Lesquels ?		
26. EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1. La commune pourra-t-elle assurer la scolarité des enfants ?		
	La commune pourra-t-elle assurer le ramassage scolaire ?		
	2. La commune assurera-t-elle la collecte des ordures ménagères ?		

	3. Y a-t-il des problèmes relatifs à d'autres équipements collectifs ? Lesquels ?
--	---

3. PROGRAMME D'AMENAGEMENT D'ENSEMBLE

31. MONTANT DE LA PARTICIPATION PROPOSE	
32. MODES DE PAIEMENT POSSIBLES	
33. DELAI DE RECOUVREMENT PROPOSE	

4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION

41. AIRES DE STATIONNEMENT	Les aires de stationnement sont-ils en nombre suffisant ?
42. PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y a-t-il lieu de prescrire le maintien des arbres existants ? Y a-t-il lieu de prescrire la réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ?
43. ASPECT EXTERIEUR	L'aspect extérieur du projet est-il conforme ? Observation

5. AVIS DU MAIRE

Favorable (nature et motifs des prescriptions s'il y a lieu) FAVORABLE	Date 29/01/2022
Défavorable (indiquer les motifs compte tenu des observations tirées des rubriques 13 à 43)	L'adjointe à l'Urbanisme 